Le redoublement interdit avant 15 ans

Le Pacte d'excellence est (quasi) au net. Doubler deviendrait exceptionnel. La journée serait rallongée. Les congés aussi.

Au travail depuis plus d'un an, les artisans du Pacte d'excellence pour l'école (pouvoirs organisateurs, syndicats, parents...) touchent au but. Le Groupe central a synthétisé les propositions de réformes émises par les groupes de travail priés de repenser l'école. Son texte est quasi au net. Il sera remis sous peu au gouvernement de la Communauté française. A lui de faire le tri et traduire en décrets les réformes proposées.

Le Soir a pu lire la synthèse du groupe central.

On propose de repousser le tronc commun de la fin de 2e secondaire à la fin de la 3e secondaire. Le choix entre le général (préparant au supérieur) et le qualifiant (technique/professionnel) se ferait au seuil de la 4e secondaire. Les années allant de la maternelle jusqu'à la fin de la 3e secondaire formeraient un continuum pluridisciplinaire. Pendant celui-ci, le redoublement ne serait plus autorisé *« sauf exceptions dûment motivées »*. Le CEB de 6e primaire ne serait plus une épreuve certificative, mais juste indicative.

On propose aussi d'allonger la journée scolaire à hauteur de 1 heure ou de 1 h 30 et de généraliser les congés de 2 semaines, ceci sans rétrécir le congé d'été. ■

Voici l'ébauche du Pacte d'excellence

▶ Les artisans du Pacte d'excellence sont (presque...) au bout de leurs peines.
▶ Voici la note de synthèse qu'ils vont remettre au politique.
▶ A lui de faire le tri dans les réformes proposées.

Après une grosse année de travaux, le Pacte d'excellence pour l'enseignement prend forme. Engagé par l'ex-ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH), le chantier devant rénover notre école amorce ainsi sa phase définitive.

Pendant des mois, douze groupes de travail ont pensé l'école de demain. En mars, ils se sont réunis à Spa pour mettre leurs réflexions en commun. Un groupe central (GC), réunissant syndicats, pouvoirs organisateurs (PO), parents, etc., en a déduit une note de synthèse. Elle fait le tri dans la centaine de propositions (dites « orientations ») émises par les acteurs pendant les réflexions préparatoires.

Le Soir a pu lire ce document.

Il s'appelle « Orientations relatives aux objectifs du Pacte ». Il n'est pas encore définitif (quelques différends restent à lever) et le GC doit encore se revoir le 3 mai. Mais on peut estimer que la note est mûre à 98 %.

Et maintenant ? Au politique d'agir. Une fois au net, le texte sera remis au gouvernement de la Communauté française, singulièrement à la nouvelle ministre Marie-Martine Schyns (CDH). Au PS et CDH de (re)faire le tri et d'entreprendre la phase de réalisation pratique (rédactions des décrets, arrêtés, etc.).

En préambule, la note signale que les *« orientations reprises dans cet avis constituent un ensemble équilibré qui fait l'objet d'un consensus au sein du groupe central »*.

Le GC rappelle que l'idée générale du Pacte est de *« renouer avec le plaisir et le désir d'apprendre, diversifier les approches pédagogiques, et adapter les savoirs et compétences en vue de renforcer les disciplines de base »*. Et d'assurer une plus grande égalité entre élèves.

Epais de 111 pages, le texte du GC dédie son gros chapitre à la gouvernance de l'école. On y suggère d'accorder une plus large autonomie aux acteurs, mais d'accentuer leur responsabilisation par la « contractualisation » (l'école s'assigne des objectifs et rend des comptes).

Le GC engage le politique à agencer les réformes en se fixant des caps à court, moyen et long termes. Il attire son attention sur la nécessité d'agir de façon « immédiate » sur des défis comme la croissance de l'effectif scolaire et la création de places (35.000 à l'échéance 2050, comme le *Soir* le signalait récemment). Il insiste aussi sur la nécessité de se doter d'un plan pour développer le numérique à l'école.

Prudente, la note ne tranche pas tout, laisse des portes ouvertes, épingle des points à *« approfondir »*. Aussi le cadre budgétaire des années à venir, encore flou (mais sûrement serré...), aura souvent obligé les auteurs du pacte à conjuguer le conditionnel. ■

PIERRE BOUILLON

Journée plus longue, congés plus longs

Comment rendre l'école plus accueillante ? Plus agréable pour les élèves ? Le Groupe central du pacte (GC) propose d'activer plusieurs leviers. Un : renforcer la démocratie interne, par exemple en organisant, chaque semaine, un *« conseil coopératif et citoyen de la classe »*, en renforçant le système des délégués d'élèves, en stimulant les liens école-familles... Deux : le GC propose d'activer un autre levier : *« Assurer progressivement la gratuité complète de l'école. »* Trois : revoir les rythmes scolaires. Comme annoncé dans ces pages, en mars, le pacte propose d'allonger la journée scolaire de 1 heure ou 1 h 30 (*« pour intégrer dans la journée une large part des travaux à domicile et des activités extrascolaires »*). Il propose ensuite d'interdire les débuts de cours avant 8 h 30. Et il souhaite enfin que l'on étudie *« l'instauration dans la journée scolaire d'un temps parascolaire pendant lequel des activités culturelles, artistiques, citoyennes et sportives sont organisées par des acteurs extérieurs »*. Pour le calendrier de l'année, le GC écrit : *« Pour tous les niveaux et types confondus, répartir l'année en périodes de 7 semaines de cours suivies chaque fois de 2 semaines de congé, sans préjudice du maintien des vacances d'été. »* Traduisez : les congés de Toussaint et Carnaval passeraient donc de 1 à 2 semaines. Et on ne touche pas à l'été. Prudent, le GC écrit que la mise en œuvre de toutes ces modifications devra, au préalable, *« faire l'objet d'une étude de faisabilité approfondie »*.

Une année sabbatique pour les vétérans

Le Groupe central du pacte (GC) propose d'établir que le métier d'enseignant comporte trois grandes étapes : *« enseignant en période probatoire »* (ceci correspond au statut actuel de temporaire non nommé), *« enseignant confirmé »* (nommé) et *« enseignant expérimenté »*. Pour les auteurs du pacte, chaque étape supposerait des avantages et devoirs. L'enseignant senior, par exemple, pourrait voir ses temps en classe allégés pour pouvoir épauler les plus jeunes. Une (vraie) idée nouvelle : le GC propose de créer la possibilité d'accorder une *« année sabbatique »* aux enseignants expérimentés. Pendant cette année, l'enseignant consacrerait 50 % de son temps à se former (formations continuées) ou à un *« projet professionnel »* (participation à une recherche, voyage d'études et d'observation à l'étranger). Et, à 50 %, l'enseignant remplacerait des profs absents. On lit : ainsi, ces vétérans *« devraient permettre de couvrir une partie des besoins de remplacement de courte durée. Ils libéreraient, par contre, pour un an, leur propre poste à des enseignants débutants qui trouveraient dans ce cadre de bien meilleures conditions d'entrée dans le métier que dans une succession d'intérims de courte durée »*.

Vive la culture

Le GC constate que la culture est (trop) absente de l'école. Il propose que chaque élève, de la maternelle à la fin du secondaire, fasse l'objet d'un *« Parcours d'éducation culturelle et artistique »* (Peca). Le Peca devra figurer dans le plan de pilotage de chaque école (voir par ailleurs). Il devra couvrir trois axes : offrir aux élèves des connaissances artistiques (savoirs formels, histoire de l'art...), amener les élèves à des pratiques artistiques et, enfin, *« rencontrer des artistes et des œuvres »*.

Tronc commun sans redoublement

Aujourd'hui, en principe, le cycle couvrant la scolarité primaire et le 1er degré du secondaire devrait former un continuum, non spécialisé. Dans les faits, c'est de l'enseignement général devant préparer à l'enseignement supérieur, et dont sont sortis, évacués, à partir de la 3e secondaire, des élèves moins performants – ceux-là sont alors dirigés en technique ou en professionnelle. C'était attendu : le GC propose de créer un vrai tronc commun, allant de la maternelle jusqu'à la 3e secondaire (incluse) – le cas échéant, dans un second temps, on irait jusqu'à la 4e secondaire (incluse). Ce tronc commun proposerait une vraie formation polytechnique (on y ferait de l'enseignement général mais aussi du sport, de la technique, de l'art,...) de façon à ce que l'élève puisse, en fin de 3e secondaire, opérer un vrai choix, réfléchi, sur la suite de sa scolarité... A souligner : pendant ce tronc commun, les évaluations sommatives (qui sanctionnent) sont *« nécessaires pour faire un bilan des compétences acquises après une période consacrée à un ensemble significatif d'apprentissage, mais ne peuvent pas, sauf exceptions dûment motivées, mener au redoublement à l'intérieur du tronc commun »*. Traduction : redoubler doit devenir exceptionnel. Le CEB de 6e primaire survivrait mais perdrait sa valeur certificative (il ne s'agirait plus que d'une évaluation indicative). En revanche, le tronc commun se solderait par une épreuve certificative. Elle s'appelle le CE1D aujourd'hui. On l'appellerait désormais Certificat du tronc commun (CTC). En cas d'échec, l'élève serait versé dans une année complémentaire. A partir de la 4e secondaire, le secondaire développerait deux chemins : 1. une filière « transition vers le supérieur » ; 2. une filière « enseignement qualifiant » fusionnant les actuels technique et professionnel.

Autonomie et contractualisation

La gouvernance du système scolaire représente le chapitre le plus épais de la note du GC. On y prône l'autonomie des écoles. *« Il importe de résister à la tentation de la standardisation excessive. »* Mais cette autonomie aurait un corollaire : on développerait une forme de contractualisation entre les écoles et le pouvoir communautaire, avec contrôle des résultats. Le GC dessine une structure en trois niveaux : 1. Un pouvoir régulateur central. C'est lui qui définit les objectifs généraux de l'école. 2. On crée des directions territoriales, dirigées par un directeur de zone. Elles se chargent d'inspecter les écoles, vérifient leur fidélité aux programmes et elles concluent, avec chaque établissement, un « plan de pilotage » personnalisé, fixant des objectifs spécifiques à chaque école. 3. Au sein de la zone géographique, on crée ce que le document appelle une *« inspection new look »*. A côté des inspecteurs traditionnels, ces inspecteurs d'un nouveau genre (qu'on appellerait DCO pour *« délégués aux contrats d'objectifs »*) vérifient l'application du plan de pilotage et s'emploient aussi à assurer des coordinations entre les écoles, quel que soit leur réseau (la zone des DCO couvrirait une trentaine d'écoles au maximum, de tous niveaux et réseaux). On insiste : il ne s'agit pas de mettre les écoles sous tutelle. Si un établissement ne respecte pas son plan de pilotage, le DCO présente son diagnostic à l'école visée. Celle-ci aurait maximum 6 mois pour actualiser son plan et rectifier le tir. Le GC estime que tout ce dispositif doit être installé progressivement, en trois années.

Soulager le directeur

Le GC soutient la demande d'une (vraie) assistance administrative aux directeurs du fondamental. Pour soulager les directeurs (du primaire au secondaire), on propose de « mutualiser » les tâches administratives en créant des « centres de gestion » ou en favorisant des fusions d'écoles (celles-ci ne remettraient pas en question les implantations géographiques existantes et garantiraient le maintien des ressources qui leur sont actuellement accordées). On renforcerait le rôle du directeur dans le processus de recrutement de ses enseignants (aux fins, comme le dit l'OCDE, de rétablir leur capacité à développer *« une culture propre à l'établissement »*), ceci *« dans le respect des règles statuaires actuelles ou telles qu'elles pourraient évoluer »*. Le GC propose d'élargir le périmètre de recrutement des directeurs, quitte à ce que le PO cherche son chef d'école dans un autre réseau ou un autre niveau. Le GC évoque l'idée de mandats limités dans le temps. Il ne tranche rien à ce propos, mais invite le politique à autoriser chaque PO à fixer ses règles en la matière (avec des mandats possibles de 6/8 ans, renouvelables).

Se former tout le temps !

Jean-Claude Marcourt (PS), le ministre de l'Enseignement supérieur, a engagé sous l'ancienne législature une réflexion sur la formation initiale des enseignants. On l'a régulièrement évoquée ici : on préconise le passage de la formation à 5 ans. Le GC n'y revient guère. Il se focalise sur la formation en cours de carrière. Il propose que le directeur négocie avec ses enseignants des plans de formation en cours de carrière, focalisés sur les besoins et les objectifs de l'école. Par ailleurs, l'enseignant devrait pouvoir se constituer un *« portefeuille de formations »*, individualisé – une sorte de « développement professionnel » personnalisé. Idée que propose le GC, sans la trancher : fixer un nombre minimal de formations continuées.

Un coordinateur pédagogique par école

Une idée nouvelle : pour soulager le directeur, le GC propose que chaque école désigne en son sein un « coordinateur pédagogique ». Pour le GC, cette fonction serait un *« facteur essentiel de dynamisation, d'innovation et d'implication des enseignants »*. Il garantirait aussi une certaine continuité en cas de changement de direction. Pas d'embrouille, dit le document : le directeur resterait le chef et le coordinateur agirait sous son contrôle. Le GC écrit : *« Dépourvus d'autorité formelle mais reconnus par leurs pairs, les coordinateurs pédagogiques pourraient, en concertation avec la direction, animer des réunions pédagogiques, susciter des innovations, accompagner ou soutenir des enseignants, rencontrer leurs homologues d'autres écoles, assumer un rôle de conseil auprès du chef d'établissement. »*

C'est quoi enseigner ?

On l'avait annoncé dans ces pages : le pacte ambitionne de repréciser la fonction enseignante. La note du GC signale qu'enseigner, c'est cinq choses : c'est du travail devant élèves, un service à l'école et aux élèves (remédiations, conseils de classe, réunions de parents, etc.), un travail collaboratif entre profs (réunions de l'équipe, travail entre plusieurs collègues, coaching des novices...), un travail autonome (préparer ses cours) et de la formation continuée. Question : faut-il, vu tout ceci, donner une mesure à la charge globale du maître ? Actuellement, les enseignants sont en classe, selon les cas, 20 périodes/semaines, d'autres sont à 22 ou 24... Certains acteurs du pacte souhaitaient poser une balise. Genre : enseigner, c'est travailler 38 heures/semaine. Mais le point est querellé par les syndicats. Et le GC, sur ce point, n'est pas arrivé à s'entendre.

Les maternelles obligatoires

Le GC engage le gouvernement à baisser l'obligation scolaire de 6 ans (1re primaire) à 3 ans (1re maternelle). Problème : aujourd'hui, les élèves qui vont en maternelle peuvent s'absenter sans devoir se justifier puisque ce niveau échappe à l'obligation scolaire. Du coup, certains enfants sont assidus et d'autres le sont beaucoup moins. Si les maternelles deviennent obligatoires, imposera-t-on une présence à 100 % de chaque enfant ? Le GC estime que la chose doit faire l'objet d'une analyse approfondie et parle de *« mesures privilégiant l'obligation de fréquentation progressive »*. Le GC engage par ailleurs le gouvernement à faire rédiger un vrai référentiel (programme) pour l'enseignement maternel (certains réseaux en ont conçu un, pas tous). La note de synthèse fixe quelques balises à cet égard : l'accent doit être mis sur le langage et la communication ; il faudrait éviter de fixer des « seuils » d'apprentissage (on prendrait le risque *« d'une stigmatisation »* des élèves plus lents que les autres) ; pas question que le choix des apprentissages à mettre dans le référentiel soit l'occasion de *« primariser »* le maternel (en faire un « primaire précoce »...) ; et pas question d'organiser des évaluations sommatives (qui sanctionnent) mais s'en tenir à des évaluations *« formatives et positives »*.

École plus équitable

Notre système scolaire se distingue par son caractère inégalitaire. Comment promouvoir un peu plus d'égalité ? Parmi d'autres, le GC remarque que le système d'aide aux écoles en difficulté (les écoles dites en « encadrement différencié » ou ED) est fondé sur l'indice socioéconomique de chaque élève. Chaque élève possède un indice et l'addition de l'indice des élèves d'une école détermine si celle-ci peut, ou non, bénéficier d'une aide additionnelle. Actuellement, cet indice est déterminé par la qualité du quartier où vit l'enfant. Une proposition, qui permettrait d'affiner le système et de mieux cibler les aides : que l'indice socioéconomique de l'enfant *« repose sur des variables individuelles de l'élève »*, sur des *« caractéristiques propres »* à celui-ci. Un mot sur les équipes qui travaillent dans les écoles en encadrement différencié : le GC estime qu'il faut assurer leur stabilité et, donc, renforcer l'attractivité des écoles en ED. On évoque quelques pistes : diminuer le délai de remplacement des enseignants absents, augmenter les heures de concertation, diminuer la charge professorale des vétérans pour assurer le tutorat des plus jeunes...

Evaluer tout le monde

L'école évalue les élèves. Il faut pouvoir aussi évaluer les enseignants, les directeurs. Comment ? La note n'entre pas dans le détail mais pose quelques balises. Le GC propose de développer l'évaluation formative (on évalue l'enseignant sans sanctionner, mais pour pointer les carences, pour chercher les solutions...). *« Ce n'est que si le membre du personnel a réellement et concrètement été mis en position de pouvoir évoluer que des évaluations sommatives* (qui, elles, sanctionnent, NDLR) *peuvent avoir lieu. »*

Transition numérique

Le groupe central du pacte (GC) consacre une part de sa note à la société numérique. Celle-ci suppose deux choses. Que les écoles soient équipées, bien sûr (là, le gouvernement est prié de s'activer et de se doter d'un « Plan numérique » digne de ce nom). Deux : il faut que le numérique entre dans les mœurs scolaires. Ici, le GC estime que les programmes doivent être revus pour promouvoir une éducation *« par »* le numérique (les nouvelles technologies doivent être mises au service des autres disciplines) et développer aussi une éducation *« au »* numérique. Une formation nouvelle doit donc s'intégrer dans l'école : rechercher de l'information sur le Net, gérer son identité sur le web, connaître les fonctions de Twitter, etc. Le GC suggère encore au gouvernement de créer une « task force numérique » au ministère, pour assurer un pilotage général des actions, *« créer des dynamiques et fédérer les ressources »*.

Soutenir les jeunes professeurs

Les jeunes profs désertent trop vite le métier. Notamment parce qu'ils restent, longtemps, non nommés et promenés d'une école à l'autre, avec des charges partielles. Le GC engage le gouvernement à *« optimaliser la gestion des emplois vacants de manière à offrir plus rapidement des offres d'emploi et y répondre plus rapidement »*. On souhaite aussi adapter le calcul de l'encadrement en maternelle pour que celui-ci soit plus vite adapté à l'évolution du nombre d'élèves. Le GC souhaite aussi que l'on mette au point des mesures permettant de stabiliser plus vite l'enseignant débutant *« et de limiter le morcellement de sa charge de travail »*. Aussi, on assurerait un véritable accueil du novice. On développerait le *« cotitulariat conjoint par binômes »* et l'école se doterait *« d'enseignants référents »* pouvait épauler les jeunes. Enfin, on développerait le travail collaboratif (entre plusieurs enseignants donc), ce qui supposerait, lit-on, d'aménager des *« espaces communs de travail »* où les enseignants pourraient se rencontrer.